

Interpellation : Hors zone à bâtir des applications de lois trop stricte

Les constructions hors zone à bâtir sont soumises l'application d'une loi fédérale stricte. A son habitude, le canton de Vaud a fait une loi cantonale qui permet une application pleine de zèle de la loi fédérale.

Notre pays de Vaud comporte de nombreuses constructions hors des zones à bâtir. Ces constructions existent souvent depuis de nombreuses décennies et font parties de notre patrimoine. S'il est normal de lutter contre le mitage de notre territoire et d'être très strict sur les autorisations pour de nouvelles constructions, nous devons aussi nous donner les moyens de maintenir ce patrimoine et laisser aux propriétaires de ces bâtiments la possibilité de les entretenir.

L'application actuelle de la loi pose des problèmes dont voici quelques exemples :

1. Il y a clairement conflit entre le droit de l'aménagement du territoire et les autres législations. Par exemple, à l'heure où les énergies renouvelables doivent être promues, il est régulier de voir des demandes de pose de panneaux solaires et de locaux à pellets de bois (même enterrés) être refusées par le service du développement territorial (SDT).
2. Le savant calcul de surfaces fait par le SDT, pour contrôler si les agrandissements de la partie habitable d'un bâtiment sont réglementaires, rends souvent impossible la construction du moindre couvert à voiture ou bucher.
3. La construction de chemins d'accès pour un véhicule, même pour des bâtiments habités est impossible. Si nous ne voulons pas, à terme, voir disparaître ces bâtiments, permettre un accès sur un chemin herbeux ou gravelé est indispensable.
4. Le plan directeur cantonal a défini des zones d'habitat traditionnellement dispersé dans lesquelles l'habitat hors zone à bâtir et l'entretien des bâtiments sont facilités. Pourtant nous constatons que les interdictions citées ci-dessus restent aussi des interdictions dans ces zones.
5. Dans de nombreuses régions, les habitations hors zone à bâtir permettent à des jeunes familles de devenir propriétaires. Les empêcher de rénover leurs biens amplifie l'exode des zones rurales vers les villes.

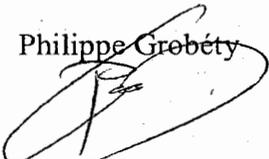
Par cette interpellation nous posons deux questions au conseil d'Etat :

- Que pensez vous faire pour solutionner ces problèmes avec bon sens et en pensant au maintien de notre patrimoine?
- A chaque demande qui lui est faite pour une autorisation hors zone à bâtir, le SDT remonte systématiquement jusqu'en 1972 pour contrôler si le bâtiment n'a pas subi de transformations illicites. De nombreux propriétaires respectueux de nos lois et ayant acquis leurs biens de bonne foi se trouvent ainsi confrontés à des demandes de régularisations ou de démolitions, même si le propriétaire fautif n'est plus de ce monde. Qu'est ce que l'Etat a fait pendant toutes ces années pour que ces situations n'arrivent pas?

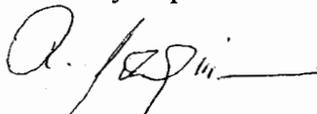
Ne souhaite pas développer

Vers-l'Eglise, le 9 novembre 2010

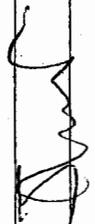
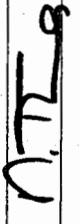
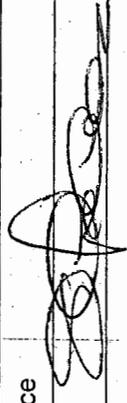
Philippe Grobéty



Remy Jaquier



Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François 	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques 	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine 	Fardel Claude-André 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier 
Bailif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Choillet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine 
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis 	Giardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric 	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier 
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Botthang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel 	Grandjean Pierre 
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre